

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2024

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ANNÉE 2023 - (N° 4)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AS10

présenté par

Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous demandons la suppression de cet article, et ce pour une raison en particulier : le compte est faux. Sur le solde de la ligne famille, le chiffre est incorrect (de 100 millions d'euros). De surcroît, il est important de souligner que cette branche n'a à nouveau pas été certifiée par le dernier rapport de la Cour des comptes relatif à la certification des comptes de la sécurité sociale pour l'année 2023, pour défaut de contrôle interne majeur et sur un champ de plusieurs milliards d'euros. Sur le solde « Toutes branches y compris Fonds de solidarité vieillesse (hors transferts entre branches ou fonds) » qui s'affiche en négatif de 10,7 (et non 10,8), ce chiffre est en relation directe avec la sous-estimation de l'inflation de 20 % (4 % contre 4,8 % en réalité) et la sous-estimation des recettes fiscales en lien avec la croissance.